



communiqué

Date

Pour publication

Le 21 février 1989

N^o 034

CONCLUSION DE NOUVEAUX ACCORDS SUR LES SERVICES AÉRIENS AVEC LE DANEMARK, LA NORVÈGE ET LA SUÈDE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Benoît Bouchard, ministre des Transports, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait conclu de nouveaux accords bilatéraux sur les services aériens avec le Danemark, la Norvège et la Suède.

Les négociations dont ils sont le fruit ont été menées conjointement avec les trois pays scandinaves.

Ces nouveaux accords ouvrent au Canada la possibilité d'assurer, via d'autres pays européens, de nouveaux services aériens réguliers vers Copenhague, Oslo, et Stockholm ainsi qu'au delà, vers d'autres points en Europe. Les lignes aériennes Canadien International, entreprise aérienne désignée du Canada, commenceront en juin à exploiter la ligne Toronto-Copenhague via Amsterdam.

La compagnie Scandinavian Airlines System, propriété commune du Danemark, de la Norvège et de la Suède, aura désormais accès à Toronto, outre le droit de desservir Montréal qui lui est déjà reconnu. Elle pourra combiner ses services au Canada avec ceux qu'elle assure dans deux villes des États-Unis. Elle prévoit commencer en juin l'exploitation de la ligne Toronto-Copenhague.

../2

Les accords reconnaissent également aux signataires des droits réciproques en ce qui concerne les services réguliers tout-cargo.

"Je suis heureux que les nouveaux accords permettent de rétablir des services aériens entre le Canada et la Scandinavie", a déclaré M. Clark. M. Bouchard s'est également félicité de leur conclusion, notant que le public bénéficierait dès cet été de la mise en place de nouveaux services aériens directs.